

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 DECEMBRE 2015

Présents: RENAULT Jean-Pierre, GRILLON Hubert, FLOUZAT Roland, DUFOUR Marie-Claude, M BOUHOUC Christian, BRENON Frédéric, DENET Patrick, GENTY Philippe, GERMAIN Thierry, LECORDIER Denise, PINGON Laurens

Absente représentée: RAPEAU Lydie par DUFOUR Marie-Claude

Absents: CARON Tony, GONTIER Nadine

Secrétaire de séance: GRILLON Hubert.

Début de séance: 18h

Lecture du cahier de délibérations et signatures.

I- Tarifs municipaux:

Le conseil municipal procède au vote des tarifs communaux pour l'année 2016 :

Après avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité :

- Une augmentation de 10 centimes d'euro par m³ d'assainissement.
- Le tarif de l'eau et des locations de compteur restent inchangés.
- Le conseil décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation de 10 centimes d'euro au tarif de la garderie.
- Le tarif de la cantine scolaire reste inchangé à 3 euros 25 cents.
- Tarifs de location du CSC:
- Tarifs quasi-inchangés pour les habitants de Marseilles les Aubigny (2 à 5 euros d'augmentation selon la réservation)
- Augmentation de 20 euros par réservation pour les extérieurs de la commune.
- Tarifs des services du port de plaisance: augmentation en moyenne de 5%.
- Tarifs des concessions funéraires: tarifs inchangés.

II- IAT (Indemnité d'administration et de technicité):

M. le Maire rappelle le fonctionnement de l'IAT, M. DENET apporte quelques précisions concernant les modalités de celle-ci. Après avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité un nouveau critère concernant la modulation du versement de l'IAT pour la filière technique.

III- Appréciation professionnelle:

Le conseil municipal choisit par 11 voix pour et une abstention les 8 critères permettant d'apprécier la valeur professionnelle des agents évalués.

IV- SDE 18:

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts du SDE18 permettant l'intégration de 2 nouveaux membres: la CDC des 3 provinces et la CDC fercher pays Florentais.

V- Recherche en eau:

Dans le cadre de la recherche d'un nouveau captage avec la commune de Jouet sur l'Aubois, M. le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de Mme la préfète qui permettra de résoudre la difficulté d'acquisition du terrain. Le projet sera relancé en 2016.

VI- Frais de scolarité :

Le Conseil Municipal décide de faire participer aux frais de scolarité les municipalités qui n'ont pas d'établissements scolaires communaux pour les enfants scolarisés à Marseilles-lès-Aubigny à compter de la rentrée scolaire 2016-2017, à hauteur de 400€ annuel.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une diététicienne est désormais présente au cabinet médical.

Les vœux du maire à la population se tiendront au CSC le samedi 23 janvier 2016 à 16h30

Fin de séance: 20h30

Le Maire

Jean-Pierre RENAULT

